

PROGRAMME BILAN DE COMPETENCES

Un bilan de compétences est une action de formation prévue dans le code du travail (art.L6313-1), actualisée par le décret du 5 septembre 2018 pour la liberté de **choisir son avenir professionnel**. Le bilan de compétences a pour objectif de **définir un projet professionnel**. Plusieurs phases (**phase préliminaire, phase d'investigation, phase de conclusion**).

Cadre légal à consulter sur travail-emploi.gouv.fr : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/droit-a-la-formation-et-orientation-professionnelle/bilan-competences>

OBJECTIFS

- Définir un ou plusieurs projet/s
- Analyser ses compétences et ses centres d'intérêts
- Etablir un plan d'action visant une évolution professionnelle et personnelle, à court, moyen, ou long terme (évolution interne, reconversion, VAE, création d'entreprise, prise de recul, etc)
- Recevoir un document de synthèse à la fin du bilan de compétences
- Faire et savoir faire des recherches documentaires.

PROGRAMME

BILAN DE COMPETENCES PERSONNEL OU PROFESSIONNEL

1- Qu'est-ce qu'un bilan de compétences?

- Décrire ses réalisations professionnelles et extra-professionnelles.
- En déduire les compétences détenues : connaissances, savoir-faire métier, compétences comportementales (soft skills).
- Repérer ses compétences transférables et ses compétences préférées.

2- Faire son bilan?

- Motivations au travail.
- Les principales valeurs professionnelles.
- Personnalité et choix professionnels.
- Faire le point sur ses compétences.
- Poser les bases d'un projet professionnel réaliste.
- Identifier ses forces et ses peurs face au changement.
- Élaborer sa stratégie d'évolution.

3 -Construire son projet?

- Identifier les opportunités de son environnement.
- Repérer les métiers qui nous conviennent.
- Poser les bases de son projet professionnel.
- Identifier les compétences requises pour réaliser son projet.
- Mesurer les écarts de compétences à combler et chercher les solutions.
- Repérer les dispositifs de formation et d'aide à la construction du projet (CPF, Conseil en Évolution Professionnelle...).

4 -Se préparer à changer

- Connaître ses forces et ses résistances face au changement.
- Mesurer les "sacrifices" que l'on peut concéder.
- Faire l'analyse stratégique de son projet.
- Évaluer la faisabilité de son projet.

5 - Bâtir sa stratégie

- Faire sa veille métier.
- Utiliser son réseau professionnel et extra-professionnel.
- Repérer les interlocuteurs utiles.
- Identifier les actions à mettre en oeuvre.

Pré-requis: Il n'y a aucun pré-requis pour la réalisation d'un bilan de compétences. Le bilan de compétences s'adresse à tous les publics. Une bonne compréhension de la langue française est nécessaire pour utiliser les supports de formation, répondre aux questionnaires et réaliser les tests.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap:

Information Handicap : Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription votre handicap. Nous pourrions ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et vous permettre de suivre la formation dans les meilleures conditions en accord avec votre employeur. Pour toutes informations complémentaires, nous vous conseillons les structures suivantes : ONISEP, AGEFIPH et FIPHFP

5. MODALITES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Modalités pédagogiques:

- Entretiens individuels (questionnement et de reformulation)
- Des questionnaires
- Des recherches socio-économiques
- Des apports de connaissances
- Des enquêtes métiers pendant ou après le bilan de compétences.
- Un plan d'action
- Rédaction d'une synthèse
- Suivi à 6 mois

Moyens pédagogiques: Les entretiens sont confidentiels et ils se font dans un bureau dédié. Le bureau est équipé du Wifi, de même que du matériel informatique.

Test de centres d'intérêt, test de personnalité, test d'évaluation des soft skills, test du créateur d'entreprise.
Questionnaires d'autoévaluation Questionnaire d'assertivité, questionnaire « réussir SA vie ou réussir DANS la vie », questionnaire des besoins. Apports de connaissances Marché de l'emploi, connaissance des métiers et des formations, des dispositifs de financement. Enquêtes-métiers Ces enquêtes ont pour objectif de rencontrer des professionnels des secteurs et/ou des métiers envisagés. Rédaction d'une synthèse La synthèse reprend les points structurants de la démarche notamment le projet, les atouts pour réussir ainsi que le plan d'action.

6. DEROULEMENT

Trois phases:

Une phase préliminaire a pour objet de :

- d'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire,
- de déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin,
- de définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.

Une phase d'investigation permet au bénéficiaire :

- soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence,
- soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

Une phase de conclusion, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire de :

- s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation,
- recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels,
- prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan.

Cette phase se termine par la présentation au bénéficiaire des résultats détaillés et d'un document de synthèse. Les résultats du bilan sont la seule propriété du bénéficiaire. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

- Identification de la piste prioritaire et secondaire, voire tertiaire
- Plan d'action
- Rédaction de synthèse reprenant les différentes thématiques liées au projet professionnel

Evaluation:

- **Questionnaires de satisfaction à chaud(à la fin du bilan) et à froid (à 6 mois)**
- **Quizz d'évaluation des acquis**
- **Une feuille de présence est signée à chaque entretien**
- **Une attestation de remise de synthèse, et une attestation de formation sont remis au/ à la bénéficiaire à l'issue du bilan de compétences**

7. DUREE ET TARIFS

Durée:

- La durée totale du bilan de compétences est de **24 heures**, répartis sous forme de **16h d'entretiens (8 entretiens X 2h en présentiel ou en visio) + 8h travail personnel guidé (distanciel)**.

Tarif:

2100€ net de taxe

Délai de réponse:

- Le délai de réponse après la demande d'information (formulaire de contact, demande de rdv téléphonique, envoi de mail) est de **72h maximum** (hors week-ends)
- Le délai de démarrage de la prestation est compris entre 15 jours ouvrés et deux mois, selon les cas de figure spécifique. Financements possibles..